

LISTE DES TÉMOINS DU MARIAGE

Au minimum 1 témoin par futur conjoint

Pour le futur conjoint (1)

1^{er} témoin (obligatoire)

NOM : _____

NOM de jeune fille pour les dames : _____

Prénoms : _____

Profession : _____

Domicile : _____

Situation matrimoniale : Célibataire Marié(e) Veuf(ve) Divorcé(e)

2^{ème} témoin (facultatif)

NOM : _____

NOM de jeune fille pour les dames : _____

Prénoms : _____

Profession : _____

Domicile : _____

Situation matrimoniale : Célibataire Marié(e) Veuf(ve) Divorcé(e)

Pour le futur conjoint (2)

1^{er} témoin (obligatoire)

NOM : _____

NOM de jeune fille pour les dames : _____

Prénoms : _____

Profession : _____

Domicile : _____

Situation matrimoniale : Célibataire Marié(e) Veuf(ve) Divorcé(e)

2^{ème} témoin (facultatif)

NOM : _____

NOM de jeune fille pour les dames : _____

Prénoms : _____

Profession : _____

Domicile : _____

Situation matrimoniale : Célibataire Marié(e) Veuf(ve) Divorcé(e)

Cette feuille doit être remplie très lisiblement par les intéressés eux-mêmes afin d'éviter des erreurs dans la rédaction de l'acte.

Fournir une photocopie d'une pièce d'identité pour chaque témoin.

NOTA : Les témoins devront être âgés de 18 ans révolus au moins, sans distinction de sexe. Les dames devront indiquer leur nom de jeune fille.

Un couple peut être témoins ensemble ; le père et la mère de l'un des futurs conjoints peuvent être témoins du mariage ; en raison de l'âge de leur enfant, ils n'ont plus à donner leur consentement. Un mineur peut-être témoin s'il est émancipé soit par le mariage soit par décision du juge d'instance.